



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT (2019)-A-60

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance du 13 mai 2019, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

Règlement (2019)-A-60 déléguant diverses fonctions dévolues au conseil par la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant, ce 22 mai 2019.

Marie Lanthier
Greffière